

Le recours à un PGE pour les entreprises sera possible jusqu'à fin 2021

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, a annoncé que souscrire un prêt garanti par l'État (PGE) restera possible jusqu'à fin 2021. Pour autant, le gouvernement amorce une réduction "progressive" des aides financières mises en place pour faire face à la crise.

Temps de lecture : minute

22 avril 2021

Cela devrait être un soulagement pour les dirigeants et dirigeantes d'entreprises : ils pourront continuer de souscrire un prêt garanti par l'État (PGE) jusqu'à la fin de l'année 2021, a annoncé ce jeudi 22 avril le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance Bruno Le Maire, alors que le gouvernement travaille à une réduction "*progressive*" des aides mises en place pour faire face à la crise économique découlant du Covid-19.

L'accès à ce dispositif de soutien devait prendre fin au 30 juin, mais "*il y a un consensus sur la nécessité de maintenir possible*" la souscription de PGE, a indiqué Bruno Le Maire, lors d'un point de presse téléphonique à l'issue d'une réunion avec la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion Élisabeth Borne et les partenaires sociaux sur l'évolution des aides durant la sortie de crise.

Durant cette réunion, les ministres ont rappelé que les entreprises "*pourront continuer à bénéficier du soutien des pouvoirs publics tant que des règles sanitaires leurs seront imposées*" , afin

qu'elles "*puissent se projeter dans les mois à venir*". Ce sera notamment le cas pour les secteurs toujours fermés administrativement ou les plus touchés par la crise, comme le tourisme, l'hébergement-restauration, la culture, l'évènementiel et le sport. Concernant les éventuels nouveaux PGE souscrits, il a été précisé que les entreprises pourront les utiliser pour payer les dettes qu'elles ont à l'égard de leurs fournisseurs.

Le fonds de solidarité sera adapté

Concernant les autres dispositifs de soutien, toutes les modalités d'ajustement à la sortie de crise n'ont pas été tranchées durant cette réunion de concertation. Le gouvernement envisage toutefois de maintenir encore plusieurs mois des exonérations partielles de charges pour les secteurs les plus touchés.



À lire aussi

Prêts participatifs : 11 milliards d'euros pour aider les entreprises à rebondir

De même, le fonds de solidarité "*devra être maintenu*" pour les

secteurs fermés, a indiqué Bruno Le Maire. Pour les entreprises qui vont redémarrer, *"nous prévoyons une baisse dégressive du fonds de solidarité, selon les modalités de calendrier et de détermination des sommes qui seront étudiées avec les organisations syndicales et les organisations patronales"* , a-t-il ajouté. *"Nous ne voulons pas qu'après une période de protection, il y ait tout d'un coup un dégel brutal qui se solde par des dizaines de milliers de faillites"* , a insisté le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Article écrit par Maddyne, avec AFP